



Le Fonds de Solidarité reste ouvert aux auteurs

Chers auteurs,

Nous vous rappelons que le Fonds de solidarité est accessible à l'ensemble des auteurs et ouvert jusqu'au 31 décembre 2020.

Vous avez jusqu'au 30 novembre 2020 pour déposer une demande d'aide au titre du mois de septembre. Le formulaire de demande d'aide au titre du mois d'octobre devrait quant à lui être mis en ligne début décembre.

Si vous déclarez vos droits d'auteur en traitements et salaires, le formulaire de demande est disponible [ici](#).

Si vous déclarez vos droits d'auteur en bénéfices non commerciaux, l'accès au formulaire de demande d'aide se fait depuis [votre espace personnel](#) sur le site www.impots.gouv.fr

Vous trouverez par ailleurs, sur cette [page](#) des informations concernant les autres aides et dispositions destinées aux auteurs.

La SGDL reste pleinement mobilisée pour vous renseigner, vous soutenir et vous défendre durant cette période. Aussi, a-t-elle formulé auprès du Gouvernement **10 propositions de mesures destinées à renforcer les soutiens aux auteurs** durant les mois à venir, parmi lesquelles le prolongement de l'accès au Fonds de Solidarité au moins jusqu'au 30 juin 2021.

Nous vous informons par ailleurs que l'Hôtel de Massa, siège de la SGDL, est actuellement fermé, jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble de l'équipe salariée reste cependant mobilisée et à votre service. Vous pouvez la contacter par courriel aux adresses indiquées sur **cette page**.

Solidairement,